

## 1. Objet

Cette procédure a pour objet de préciser les dispositions prises par la Coopérative Agricole de BONNEVAL Beauce et Perche pour exécuter les ventes de céréales et oléoprotéagineux après la signature d'un contrat de vente par TERRIS Union. Cette union a en charge la commercialisation des céréales et oléoprotéagineux des coopératives de BELLEME, de BONNEVAL, SCAEL et de leurs filiales négoce.

## 2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au directeur général, au responsable logistique exploitation et au service exécution des contrats TERRIS et Coopérative de BONNEVAL Beauce et Perche.

Le responsable qualité et responsable exploitation-logistique sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

## 3. Définitions

Exigence : besoin ou attente formulé, généralement implicite ou obligatoire.

## 4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.2 "exigences relatives aux produits et services"  
Norme ISO 9000 "principes essentiels et vocabulaire"  
tous les documents cités dans cette procédure sont conservés dans le dossier commercial du client

## 5. Diffusion

<input checked="" type="checkbox"/> 1	SQ	<input checked="" type="checkbox"/> 1	DG	<input type="checkbox"/>	SILOS	<input type="checkbox"/>	INF	<input checked="" type="checkbox"/> 1	EXE	<input type="checkbox"/>	DEV	<input type="checkbox"/>	ENT
<input type="checkbox"/>	PER	<input type="checkbox"/>	APP	<input checked="" type="checkbox"/> 1	CER	<input type="checkbox"/>	LOG	<input type="checkbox"/>	SEM				

## 6. Modifications

30/09/09	Création sous référence PR 7.2-1	Indice 00
01/06/10	Refonte du logigramme	Indice 01
13/04/11	Modification de l'organisation	Indice 02
16/12/14	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 03
06/03/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

